

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

**M. PEREIRA (procuration à Mme DORISON)**  
**Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)**  
**Mme DAUGU (procuration à M. DECROIX)**  
**M. MELLOTT (procuration à Mme CHARON-COLIN)**

-

**Madame JUBLOT** est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, **l'ajout d'un projet de délibération à l'ordre du jour** portant sur la demande de subvention à déposer auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux du Château.

Ce point dont l'exposé des motifs a été adressé aux membres du Conseil municipal par mail sera soumis à son approbation en fin de séance.

-

Le **procès-verbal** du Conseil municipal en date du 27 Juillet 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation.

-

#### **> Rapports d'activités 2016 sur le prix et la qualité des services de l'Eau et de l'Assainissement**

Monsieur TURPIN présente le rapport relatif au service de l'Eau et communique les éléments suivants :

- volume prélevé : 446 123 m<sup>3</sup>, ce qui correspond au pompage dans l'aquifère sur les trois forages. Monsieur TURPIN rappelle que le forage n° 1 donne 150 m<sup>3</sup>/heure, le forage n° 2 50 m<sup>3</sup>/heure et le forage n° 3 80 m<sup>3</sup>/heure

- volume produit : 438 623 m<sup>3</sup>. Il est précisé que la différence de 7 500 m<sup>3</sup> entre le volume prélevé et le volume produit correspond aux besoins de fonctionnement de la station (lavage des filtres, des analyseurs en continu, de l'eau chlorée et de la quantité d'eau relarguée par la soupape de décharge du pot de mélange de lait de chaux à l'entrée des filtres.

- volume vendu : 343 274 m<sup>3</sup>. La différence entre le volume vendu et le volume prélevé, de 95 349 m<sup>3</sup>, résulte du lavage périodique de la bêche (réserve d'eau de 400 m<sup>3</sup> sous la station), de la cuve du château d'eau pour 1200 m<sup>3</sup>, des ornes de puisage, des poteaux d'incendie qui servent de purge des canalisations périodiquement, de la prise d'eau par les sapeurs-pompiers, de l'ouverture en continu de purges pour les CVM (chlorures de vynile monomères) et des pertes sur le réseau de distribution par des fuites.

- Capacité totale du château d'eau des Naudins : 1200 m<sup>3</sup> et de la bêche : 400 m<sup>3</sup>, soit 1 600 m<sup>3</sup> et non 2 450 m<sup>3</sup> comme mentionné sur la page 19 de la convocation du conseil municipal. En effet, le chiffre erroné incluait le réservoir des Huguenots qui n'est plus en service.

- Prix du m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 2,40 € TTC égal au prix 2016

- Le rendement du réseau se situe à 80 % pour 2016 contre 76,3 % en 2015.

Pour information, Monsieur TURPIN précise qu'il y a 128 poteaux incendie sur la commune contre 126 en 2015 (nouveaux lotissements).

La part financière revenant à la commune s'élève à 96 542 € contre 91 890 € pour 2015, elle correspond à la surtaxe votée par le Conseil municipal de 0,25 €/m<sup>3</sup>.

La redevance contractuelle versée par Véolia à la Commune s'élèvent pour 2016 à 88 007 € contre 84 484 € en 2015.

Ces sommes représentent un total de recettes de 184 549 € pour la commune.

Sur une question de Monsieur AUTISSIER s'étonne que les consommations sont pratiquement identiques de 2013 à 2015 alors que, sans augmentation du nombre d'abonnés, il existe une augmentation de presque 11 % du volume vendu en m<sup>3</sup>.

Monsieur TURPIN apportera des précisions sur ce point lors de la prochaine séance.

Pour ce qui concerne la diminution de 6km de canalisation, il s'agit du calcul réalisé par un nouveau logiciel qui vient d'être mis en place.

Madame RENIER indique que les essais des poteaux incendie ne seraient prochainement plus de la compétence des sapeurs-pompier.

Monsieur TURPIN présente ensuite le rapport relatif au service de l'Assainissement reprenant notamment les éléments suivants :

- volume collecté : 551 513 m<sup>3</sup>

- volume traité : 464 378 m<sup>3</sup>

Monsieur TURPIN précise que, malgré la bêche tampon, 87 134 m<sup>3</sup> sont passé au bipasse directement à la rivière. Cette surcharge est due à la forte pluviométrie et aux inondations enregistrées en 2016 et une nappe phréatique très haute.

Les rejets en bout de station sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral.

Un diagnostic des réseaux sur l'ensemble de la ville est en cours par le cabinet Merlin. Le rapport final sera remis à la commune à la fin du mois d'octobre prochain puis les travaux route de Sainte-Montaine, rue du Champ de la Croix et jusqu'à la station pourront être envisagés dès que les subventions seront notifiées par l'Agence de l'Eau. Ces travaux devraient éviter les refoulements d'eaux usées chez les riverains de ce quartier. Il faut également indiquer que les infrastructures de la station sont vieillissantes (fissures, etc).

Véolia continue les recherches de mauvais branchements chez les particuliers par des tests à la fumée afin d'éradiquer les eaux de pluie raccordées sur le réseau d'eaux usées.

Le prix du m<sup>3</sup> n'a pas été modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et est resté fixé à 2,23 € TTC/m<sup>3</sup>

Le curage de la lagune du domaine d'Aubigny a été effectué au mois d'Août 2016. Cela s'effectue environ tous les huit ans.

Le produit financier qui revient à la commune s'élève pour 2016 à 52 574 € contre 48 555 € en 2015.

Ce montant correspond à la surtaxe communale de 0,20 €/m<sup>3</sup> votée par le conseil municipal.

La redevance contractuelle versée par Véolia s'établissent à 37 717 € pour 2016 contre 36 208 € pour 2015.

Le total des recettes du service assainissement s'élève à 90 291 € pour 2016.

Le Conseil municipal prend acte des rapports présents par Monsieur TURPIN.

### **Projet Artistique et Culturel de Territoire 2018**

Sur le rapport présenté par Madame MALLET, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de programmation culturelle 2018 pour la Commune d'Aubigny-sur-Nère, tel que proposé par la commission Culture du 2 mai 2017

- approuve les termes de la convention définissant les modalités de participation de la commune d'Aubigny-sur-Nère au Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) 2018 porté par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.
- autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer la convention en question telle qu'annexée à la présente délibération.

Madame MALLET précise que la programmation culturelle proposée aux conseillers municipaux doit être votée dès maintenant car la réservation des artistes doit être faite en amont du budget 2018.

Madame le Maire félicite la commission culture avec Madame MALLET et Madame BOUVARD pour le travail réalisé sur le programme culturel 2018, établi en collaboration avec Monsieur GUINEBAULT, responsable du service culturel, qui se rend tous les ans au Festival d'Avignon pour ramener des propositions de spectacles.

En janvier, la présentation de la saison culturelle 2018 sera doublée d'un spectacle qui sera gratuit pour les albinis.

Madame RENIER demande que celle-ci soit élargie à la Communauté de Communes.

#### **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de l'Union des Lao Hmong**

Sur le rapport présenté par Madame MALLET, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de Monsieur THOR qui ne prend pas part au vote, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association de l'Union des Lao Hmong, d'un montant de 500 euros pour son intervention dans le cadre de la Semaine du Goût du 9 au 15 Octobre 2017, sur la partie animation culinaire Hmong.

Madame MALLET remercie Monsieur THOR pour son aide sur ce dossier.

#### **Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit des sinistrés des Antilles**

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement d'une somme de 500 euros à l'établissement d'utilité publique FONDATION DE France – Solidarité nationale aux Antilles.

#### **Projet d'acquisition de l'immeuble situé 3/5 rue du Bourg Coutant**

Madame RENIER indique que les négociations pour l'acquisition de cette maison ont abouti à un accord au prix de 68 774 €. Cette opération permettra dans un futur plus ou moins proche d'abattre le hangar accolé à une maison classée en face l'église. Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du département travaillera sur le projet mais il convient d'acter l'acquisition de la maison dès maintenant.

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a visité l'immeuble et a conseillé l'acquisition de ce bien.

Madame RENIER indique que des devis ont été demandés sur ce dossier mais la réalisation des travaux ultérieurs feront bien entendu l'objet d'une consultation.

*Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de l'immeuble sis 3/5 rue du Bourg Coutant, cadastré section AW n° 560 pour 172 m<sup>2</sup> et AW n° 561 pour 13 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 68 774 €.*

#### **Demande de subvention au titre du Contrat de Ruralité pour la requalification d'une friche au cœur du centre historique**

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'opération de requalification d'une friche au cœur du centre historique selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
<b>Tranche 1</b>	<b>70 000,00</b>	<b>Contrat de ruralité</b>	<b>102 734,60</b>	<b>40%</b>
Acquisition immeuble rue du Bourg Coutant	70 000,00			
<b>Tranche 2</b>	<b>72 966,50</b>	<b>Participation de la commune</b>	<b>154 101,90</b>	<b>60%</b>
Levé de plans	1 076,50			
Assistance à maîtrise d'œuvre bâtiment	2 880,00			
Assistance à maîtrise d'œuvre VRD	2 940,00			
SPS	790,00			
Diagnostics (amiante, plomb...)	2 180,00			
Permis de démolir, autorisation de travaux, dépôt de permis, plans	3 200,00			
Démolition garage	59 900,00			
<b>Tranche 3</b>	<b>113 870,00</b>			
Réfection façades et couverture	59 200,00			
Menuiseries extérieures, portes, fenêtres	8 520,00			
Mat et lanterne	2 500,00			
Réaménagement des abords	28 650,00			
Imprévus	15 000,00			
<b>TOTAL</b>	<b>256 836,50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>256 836,50</b>	<b>100%</b>

- sollicite la subvention correspondante.

#### **Demande de subventions pour l'acquisition d'un véhicule électrique**

Madame RENIER indique que cette solution d'acquisition d'un véhicule électrique semble parfaitement adaptée à des petits déplacements intra-muros.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition d'un véhicule de marque NISSAN – Modèle NV 200 Electrique Visia pour un montant de 16 693,54 € HT
- approuve le plan de financement tel que repris au tableau ci-après :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
Acquisition d'un véhicule électrique	16 693,54	Contrat de ruralité	6 677,42	40%

		Participation du SDE	1 500,00	9%
		Participation de la commune	8 516,12	51%
Total dépenses	16 693,54	Total recettes	16 693,54	100%

- sollicite les subventions correspondantes.

Madame RENIER précise que le SDE subventionne un seul véhicule par collectivité.

**Projet de construction de la gendarmerie – Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Actualisation**

Madame RENIER explique qu'il convient de délibérer de nouveau pour le dossier de demande de DETR car l'estimation de l'architecte a été modifiée.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- confirme la réalisation de l'opération de construction d'une gendarmerie le long de la RD 940 au Sud de la commune d'Aubigny-sur-Nère.

- approuve le plan de financement actualisé de l'opération tel qu'établi ci-après :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	Parts
MO Construction	80 800,00	Subvention d'état	181 232,00	15%
Lot 1 - VRD	176 400,00			
Lot 2 - Gros œuvre	284 200,00			
Lot 3 - Charpente métallique - ravalement - revêtement	60 716,00	DETR construction	368 395,80	30%
Lot 4 - Charpente bois - bardage bois	34 465,00	Participation communale	678 358,20	55%
Lot 5 - Couverture bac acier - étanchéité	64 117,00			
Lot 6 - Menuiseries extérieures - fermetures	62 915,00			
Lot 7 - CVC - plomberie sanitaires	104 566,00			
Lot 8 - électricité - courants faibles	106 722,00			
Lot 9 - Plâtrerie - menuiseries intérieures	92 167,00			
Lot 10 - Carrelage - Faïence	29 552,00			
Lot 11 Peinture - Isolation thermique extérieure	44 568,00			
Branchement électriques	1 079,04			
Réseau télécommunication	1 000,00			
Branchement eau potable	4 072,00			
Contrôles techniques	6 040,00			
SPS	2 790,00			
OPC	14 000,00			
Etude de sol	3 300,00			
Imprévu	54 516,96			
<b>Total dépenses</b>	<b>1 227 986,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 227 986,00</b>	<b>100%</b>

TVA	245 597,20	Participation de la commune	245 597,20	100%
<b>Total des dépenses TTC</b>	<b>1 473 583,20</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>1 473 583,20</b>	
		<b>Participation réelle commune</b>	<b>923 955,40</b>	<b>63%</b>

- sollicite les subventions correspondantes.

Il est précisé que le loyer s'établira à 40 000 € par an pendant une durée de neuf ans. Il pourra ensuite être revalorisé.

Madame le Maire ajoute qu'il n'est pas possible de solliciter des fonds auprès de la Région qui ne détient pas la compétence nécessaire. Il n'a pas été possible que la Communauté de Communes prenne en charge cette construction.

### **Rapport de présentation de délégation de service public – Centre équestre municipal**

Madame le Maire explique que la gérante de l'Earl Aubigny Equitation a quitté Aubigny. Considérant que la Délégation de service publique prévoyait un préavis de six mois, il a été indiqué à Madame HEBERT que ce préavis serait facturé afin de permettre à la Commune de procéder à une nouvelle consultation qu'il convient de lancer le plus rapidement possible.

Madame le Maire souligne que le projet présenté doit être modifié page 45 dans l'article 9 – Redevances d'exploitation : elle propose de fixer la part variable de la redevance annuelle de la façon suivante :

- 1<sup>ère</sup> année : 0% du chiffre d'affaires
- 2<sup>ème</sup> année : 5 %
- 3<sup>ème</sup> année : 5 %
- à partir de la 4<sup>ème</sup> année : 10 %

Madame le Maire propose également que le loyer du studio, fixé à 250 €, ne soit pas compris dans les 1 000 € de partie fixe de la redevance. Si le studio n'est pas occupé, le gestionnaire ne versera pas ce loyer.

Il est précisé que le studio sera exclusivement affecté au logement d'un salarié ou de l'exploitant du centre équestre. Ce logement ne peut en aucun cas être occupé par une personne extérieure à la structure. Cela contribue à la sécurisation du site.

A la demande de Monsieur AUTISSIER, Madame le Maire indique que les personnes intéressées par la délégation de service public devront répondre à l'appel d'offres qui sera lancé dans la presse spécialisée et également sur la plateforme des marchés publics.

Elle précise qu'à la suite d'une confusion avec une annonce formulée par un centre équestre d'une commune voisine à la même période, la commune d'Aubigny a demandé la rectification de l'annonce.

Madame le Maire indique que le marché n'est pas encore lancé et ajoute qu'aucune personne n'a été reçue à ce sujet. Les meilleurs candidats seront auditionnés

Elle ajoute également que la commune propose une redevance mais les candidats peuvent présenter une contre-proposition.

Le centre équestre a coûté 968 000 € mais la charge résiduelle pour la commune a été de 219 718 € et non 1 million comme l'information a pu circuler.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le lancement d'une nouvelle consultation de délégation de service public pour le centre équestre municipal sis sur l'hippodrome, selon les modalités reprises dans le rapport de présentation annexé à la délibération.

### Décision modificative de crédits n° 1 de la Commune

Le Conseil municipal, sur le rapport présenté par Madame RENIER, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les modifications suivantes à apporter au Budget Primitif 2017 de la Commune :

Section	Sens	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
F	R	7411	Dotation forfaitaire		37 388.00	
F	R	74121	Dotation de solidarité rurale		7 380.00	
F	R	748314	Dotation unique compensation TP		- 4 517.00	
F	R	74833	Compensation CET (CVAE/CFE)		- 424 .00	
F	R	74834	Compensation exonération taxe foncières		686.00	
F	R	74835	Compensation exonération taxe d'habitation		96 293.00	demi- part veuves
F	D	6574	Subventions aux associations	2 495.00		PACT 2016 reversements + Hmong+ Anti Iles
F	R	7472	Subvention régionale		9 474.00	Saison culturelle
<i>F</i>	<i>DO</i>	<i>023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>143 785.00</i>		
<b>Total section de fonctionnement</b>				<b>146 280.00</b>	<b>146 280.00</b>	

Section	Sens	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
1	D	21534	Mise en conformité électrique salle des fêtes	7 200.00		sous-estimation budgétaire
1	D	21318	Autres bâtiments publics	3 600 .00		interphone vidéo crèche
1	D	2041582	Enfouissement réseau GJ + restitution éclairage	7 000.00		
1	D	21578	Drainage terrain rugby	11 800.00		
1	D	21318	Acquisition bâtiment (Contrat Ruralité)	70 000.00		
1	R	1328	Réserves parlementaires château		15 000.00	
1	D	2158	Equipement services techniques	4 650 .00		Cintreuse
1	D	2188	Cellule de refroidissement cantine	3 000.00		
1	D	2182	Acquisition d'un véhicule électrique	20 100.00		
1	D	020	Dépenses imprévues d'investissement	3 553.00		
1	R	024	Annulation vente de terrain (Viabois)		- 101 131.00	
1	R	024	vente terrain route de Clémont (Eurl Després)		38 269.00	délibération du 24 mai
1	R	024	vente terrain route de Bourges (ZA Guidon)		34 980.00	délibération du 27 juillet

I	RO	021	Virement de la section de fonctionnement		143 785 .00	
Total section d'investissement				130 903.00	130 903.00	

### Décision modificative de crédits n° 2 du service de l'Assainissement

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les modifications suivantes à apporter au Budget Primitif 2017 du service de l'Assainissement :

Section	Sens	Ch.	Cpte	Libellé	Objet	Dépenses	Recettes
F	D	011	615	Entretien et réparation	Curage lagune des Miots	20 790,00	
F	D	023	023	Virement à la section d'investissement		- 20 790,00	
<b>Total section d'exploitation</b>						-	-
I	R	021	021	Virement de la section de fonctionnement			- 20 790,00
I	D	21 op15	203	Etudes	Schéma directeur des eaux usées	57 570,00	
I	D	21 op15	2158	Entretien d'immo.		- 78 360,00	
<b>Total section d'investissement</b>						- 20 790,00	- 20 790,00

Madame RENIER indique qu'il est nécessaire de faire un schéma directeur des eaux usées afin d'étudier la faisabilité et l'état des réseaux avant de s'engager dans des travaux de construction d'une nouvelle station dans deux ou trois ans. Ceci est une condition pour obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau.

### Plans de financement de travaux réalisés par le Syndicat d'Energie du Cher (SDE 18)

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les plans de financement repris dans le tableau ci-dessous :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
<b><u>I – Place Adrien Arnoux</u></b>		
✓ Dossiers techniques	80,00 €	<b>427,50 €</b> (soit 50 % du montant HT des travaux)
✓ Dépose du matériel d'éclairage public	45,00 €	
✓ Pose de matériel d'éclairage public, essais et réglage	265,00 €	
✓ Projecteur linéaire Led Ecoline Meyer		
lèche mur 3000° K RAL 9007	465,00 €	
<b><u>II – Façade du château</u></b>		
✓ Etude technique d'éclairage public	80,00 €	<b>860,35 €</b> (soit 50 % du montant HT des travaux)
✓ Dossiers techniques	80,00 €	
✓ Dépose du matériel d'éclairage public	85,00 €	
✓ Pose du matériel d'éclairage public, essais, réglage	255,00 €	
✓ Applique saillie 1m + lanterne suspendue avec raccord oscillant mâle/femelle	572,00 €	
✓ Travaux souterrains : jonctions, dérivations et remontées aéro-souterraines	328,70 €	
✓ Déroulage de câble d'éclairage public et accessoires : 20 m	320,00 €	
	<b>1 720,70 €</b>	

Madame RENIER indique que le Président du SDE 18, à l'occasion de l'assemblée générale du syndicat, a indiqué que la commune d'Aubigny était dynamique en termes de rénovation. Pour ce qui concerne les travaux futur, Madame le Maire souhaite souligner que les travaux envisagés avenue du Parc des Sports le sont dans un souci de sécurisation de la circulation piétonne et avec les poussettes sur les trottoirs de cette voie. Ces travaux devraient être réalisés sur les exercices 2017-2018-2019. Les réseaux seront certainement enfouis, ce qui permettra de bénéficier d'espace supplémentaire sur les trottoirs.

#### **Mandatement d'une créance éteinte**

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le mandatement à l'article 6542 « créances éteintes » de la somme de 18,90 € correspondant aux titres suivants :

<b>Exercice-n°pièce/acte</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Somme due</b>
2016-R-4-62-1	04/05/2016	Titre 293 Rôle 4 Cantine et garderie	6,30 €
2016-R-5-64-1	03/06/2016	Titre 400 Rôle 5 Cantine et garderie	12,60 €

#### **Modification du tableau des emplois communaux**

A la suite des annonces faites par le Gouvernement, Madame le Maire indique que la commune comptait trente contrats aidés parmi ses effectifs, notamment dans le secteur scolaire et périscolaire. Ces contrats n'étant plus renouvelés, il faudra travailler sur l'organisation. Budgétairement, la commune sera sans doute contrainte de revenir à la semaine de quatre jours mais cette réorganisation sera discutée tout au long de l'année en conseils d'écoles avec les parents d'élèves. A la rentrée, il a fallu prendre des mesures et proposer trois ouvertures de postes. Cette décision s'impose à la commune et les emplois du temps devront être retravaillés. La cantine pose un problème de capacité car la fréquentation augmente, il conviendra de trouver des solutions, peut-être de limiter l'âge des enfants acceptés à la cantine ou remettre en place un service supplémentaire.

Madame RENIER propose de créer deux emplois d'adjoints d'animation dont un poste à 35 h pour une personne qui intervient à la garderie, qui effectue un travail d'ATSEM en classe pour aider les instituteurs, et encadre les NAP. La deuxième personne effectue son travail à la garderie, accompagne les enfants au car, participe à la surveillance de la cantine et intervient pour les NAP, pour une durée hebdomadaire de 25.25/35<sup>ème</sup>.

Monsieur DUCLOS, parti dernièrement à la retraite, s'occupait des locations ou prêts de matériel. Ce travail, jusqu'ici réparti entre les services techniques et le SETA, sera centralisé au service technique sur le lieu de stockage du matériel. Or, à l'heure actuelle la secrétaire travaille le matin au CTM et l'après-midi au secrétariat des élus et de la directrice générale des services. Il est proposé de la nommer à temps complet au service technique et de lui confier la gestion du matériel.

Je vous propose d'inscrire un poste d'adjoint administratif pour assurer le poste de secrétariat des élus et de la DGS. Il y avait sur ce poste une titulaire, Madame COUTURIER, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, qui bénéficie d'une période de disponibilité depuis plusieurs années. Son intérim avait été pourvu par des emplois aidés mais cela n'est plus possible aujourd'hui.

L'effectif actuel est de 83 personnes dont 30 sont issus de contrats aidés, soit plus d'un tiers des agents d'Aubigny qui ont bénéficié de contrats aidés.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de créer :

- ✓ deux emplois d'adjoint d'animation pour l'accueil périscolaire : un à temps complet et un à temps non complet (25.25/35<sup>ème</sup>)

- ✓ un emploi d'adjoint administratif à temps complet sur les fonctions de secrétariat des élus et de la direction générale des services
- de modifier en conséquence le tableau des emplois communaux.

### **Règlement intérieur de sécurité au sein des services de la commune**

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la mise en place du règlement intérieur de sécurité au sein de la commune d'Aubigny, tel que rédigé en annexe de la délibération.

Le contenu de chacun de ses articles est développé dans des annexes qui sont tenues à la disposition des agents dans chaque service.

- approuve la mise en place des quatre registres suivants dans l'ensemble des services concernés de la Commune :

- ✓ Le Registre des Accidents de Travail : ce registre permet de déclarer tous les accidents, même bénins, avec ou sans arrêt de travail.
- ✓ Le Registre de Santé et Sécurité au Travail : il est destiné à signaler toutes les observations et/ou suggestions relatives à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail dans la collectivité. Il doit être mis à disposition des agents et, le cas échéant, des usagers.
- ✓ Le Registre Incendie : ce registre regroupe tous les renseignements relatifs à la sécurité incendie d'un établissement (exercices ou événements liés aux risques d'incendie). L'inventaire de toutes les vérifications périodiques des systèmes de sécurité incendie doit être inscrit sur ce registre.
- ✓ Le Registre Danger Grave et Imminent : c'est un document dans lequel sont consignées toutes les situations où un agent a exercé son droit de retrait. Il décrit la nature du droit de retrait ainsi que les moyens de prévention pris pour pallier la cause de ce retrait (le cas échéant).

L'assistant de Prévention est chargé de la mise en place de ces registres, de la formation/information des personnels concernés, du relevé des éléments consignés et de leur transmission à l'autorité territoriale.

Madame le Maire indique que le CHSCT s'est réuni le 11 septembre dernier et que la date d'entrée en vigueur du règlement est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2017. Elle précise que Monsieur REMBLIER, Madame BUREAU, Monsieur MELLOTT, Madame GRESSIN, Madame MALLET siègent au sein du CHSCT.

### **Engagement de la Commune dans le dispositif du service civique**

Madame le Maire rappelle la définition de ce dispositif. Elle propose de confier à cet agent un rôle d'ambassadeur du « 0 phyto ». Il est nécessaire d'expliquer à la population l'intérêt pour la biodiversité et comment agir dans ce cadre. Faire comprendre aux particuliers que l'on doit composer avec les effectifs en place. La personne nommée sur ce poste pourrait arriver au mois de Mars ou Avril.

Monsieur AUTISSIER suggère de demander aux personnes qui reçoivent des allocations sans contrepartie de participer à raison d'une journée par semaine à un « arrachage d'herbe dans les rue » comme cela se fait régulièrement à Amsterdam.

Madame le Maire indique qu'une journée verte sera organisée au Printemps avec la Maison Familiale et les écoles.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'engagement de la Commune dans un dispositif de service civique pour proposer un rôle d'ambassadeur dans le cadre de l'opération 0 pesticide menée par la Commune et confier une

mission de sensibilisation au « zéro phyto » auprès des habitants et à l'environnement auprès des jeunes, ainsi qu'aux gestes éco-citoyens.

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents et contrats nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

### Convention de financement des transports scolaires pour les circuits intra-muros

Sur le rapport présenté par Monsieur GRESSET, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les termes de la convention définissant les relations entre la Commune d'Aubigny-sur-Nère et la Région concernant les modalités financières du marché n° 15-0178 relatif aux transports scolaires intra-muros – circuits n° 01.10.01 et 01.11.01, et autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer la convention en question.

Monsieur GRESSET précise que la commune prend à sa charge la location du service des deux cars et le coût des accompagnateurs, déduction faite de la participation des familles à hauteur de 50 €/enfant.

### Demande de subvention auprès de la DRAC pour la restauration du Château des Stuarts

Madame le Maire propose le projet de délibération ajouté à l'ordre du jour en début de séance. Elle indique que l'ouverture des plis pour les travaux de restauration du château des Stuarts a été effectuée et les entreprises ont été choisies.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Monsieur AUTISSIER qui ne prend pas part au vote :

- approuve le plan de financement actualisé tel que repris au tableau ci-après concernant les travaux de restauration du château des Stuarts :

DEPENSES	Montants			RECETTES	Montants			%
	tranche 1	tranche 2	Total HT		tranche 1	tranche 2	Total	
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<b>22 983</b>	<b>29 076</b>	<b>52 059</b>	<b>DRAC</b>	<b>109 027</b>	<b>142 224</b>	<b>251 251</b>	<b>40%</b>
MO tranche	20 970	15 570	36 540					
avenant MO	2 013	13 506	15 519					
<b>Lot 1 - Maçonnerie et pierre de taille</b>	<b>164 123</b>	<b>177 099</b>	<b>341 222</b>	<b>Subvention départementale</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>100 000</b>	<b>16%</b>
Installations de chantier	7 375	7 610	14 985					
Echafaudages et protections	27 146	33 170	60 316					
Travaux de maçonnerie DPGF	43 450	-	43 450	<b>Réserves parlementaires</b>	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>	<b>15 000</b>	<b>2%</b>
Travaux sur les façades	37 725	68 092	105 818					
Travaux divers	4 374	3 587	7 960					
Travaux de pierre de taille	31 590	57 367	88 956	<b>Participation de la commune</b>	<b>106 040</b>	<b>155 836</b>	<b>261 876</b>	<b>42%</b>
Travaux de réparation	1 564	1 564	3 128					
Travaux de maçonnerie BPU	10 899	5 709	16 608					
<b>Lot 2 - couverture et charpente</b>	<b>66 527</b>	<b>123 618</b>	<b>190 145</b>					
Charpente	4 303	21 248	25 551					
Couverture	62 224	102 370	164 594					
<b>Autres missions et contrôles</b>	<b>18 934</b>	<b>25 766</b>	<b>44 700</b>					
SPS	910	1 715	2 625					
Contrôles techniques	2 460	3 340	5 800					
Diagnostic plomb amiante OADR	800	-	800					
Telecom	894	-	894					
Eclairage (SDE)	860	-	860					
Eclairage des fenêtres	3 809	4 711	8 520					
Imprévus	9 200	16 000	25 200					
<b>TOTAL</b>	<b>272 567</b>	<b>355 559</b>	<b>628 126</b>	<b>TOTAL</b>	<b>272 567</b>	<b>355 559</b>	<b>628 126</b>	<b>100%</b>

- sollicite la subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la tranche 1 à hauteur de 40 % du montant HT de travaux estimé à 272 567 €.

- autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à la demande de subvention (convention, formulaire...).

#### INFORMATIONS DIVERSES

1/ Trophée : Madame le Maire indique qu'un **Trophée lui a été remis par la société Mécachrome** à l'occasion des 80 ans de l'entreprise. Le piston intégré à ce trophée est une pièce qui a été utilisée pour les essais moteurs Formule 1.

Une Médaille de la ville a été remise à Monsieur DE PONNAT, Président Directeur Général de la société Mécachrome.

Madame le Maire souligne la qualité de la manifestation organisée à cette occasion. Elle ajoute que l'organisation de la production a été améliorée dans l'usine en créant des îlots afin que les pièces aient une circulation la plus réduite possible.

2/ Madame le Maire indique que l'audience au Tribunal de Grande Instance dans le cadre de **l'expropriation de l'entreprise Rateau** était prévue lundi dernier mais qu'elle est reportée au 13 Novembre prochain à la demande de la société Rateau.

3/ Madame le Maire indique que lors du Conseil municipal dernier, Madame DAUGU avait demandé si le **nombre d'enfants inscrits au RASED** était stable. Il est communiqué l'historique suivant :

ANNEES SCOLAIRES	NOMBRE D'ELEVES SUIVIS PAR LE RASED		
	EFFECTIF TOTAL	EFFECTIF AUBIGNY	EFFECTIF AUTRES COMMUNES
2000-2001	152	70	82
2001-2002	84	44	40
2002-2003	51	28	23
2003-2004	48	36	12
2004-2005	137	71	66
2005-2006	87	36	51
2006-2007	126	56	70
2007-2008	100	47	53
2008-2009	111	45	55
2009-2010	107	41	66
2010-2011	120	48	72
2011-2012	111	49	62
2012-2013	134	57	77
2013-2014	122	58	64
2014-2015	122	56	66
2015-2016	117	54	63
2016-2017	121	47	74

4/ Madame le Maire indique que le tableau présenté dans la salle représente **Marie Stuart à cheval aux côtés de James Hepburn, comte de Bothwell**, son 3<sup>ème</sup> époux. Ce tableau a été remis par le

Baron Alastair Buchan-Hepburn, descendant du Comte de Bothwell à l'occasion des Fêtes Franco-Ecossaises.

5/ Madame le Maire explique que lors de la venue de la **Flottille 34 F** à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire du parrainage, seuls le conseil municipal et les enfants de l'école primaire des Grands Jardins avaient été prévenus de cette visite. Il était interdit d'annoncer publiquement cette venue en raison de la situation actuelle des militaires qui sont pris pour cibles.

La rencontre avec les enfants des écoles a été très réussie et riche d'échanges.

Le vendredi, certains marins ont déjeuné à la cantine avec les enfants. L'après-midi, une séance de cinéma a été organisée pour présenter aux enfants un film réalisé par un marin sur les activités de la 34 F. Ensuite les jeunes ont attendu l'hélicoptère qui a atterri sur le Champ de Mars. Le soir, il y a eu un dîner partagé avec les enfants et leurs parents. Samedi une réception officielle a été organisée au cours de laquelle la délégation de la 34 F a offert à la Commune un morceau de pale d'hélicoptère. Le dimanche matin, une cérémonie militaire a été organisée à laquelle ont participé beaucoup d'enfants.

Madame le Maire ajoute que ce type de rencontres peut susciter des vocations et que plusieurs marins sont issus de ce parrainage.

6/ Madame CHARON-COLIN indique à ses collègues qu'elle tient à leur disposition comme chaque année, le **calendrier réalisé par la ville de Vlotho** moyennant le prix de 10 €.

7/ Monsieur DECROIX demande l'état d'avancement de la **mise en place du passage surélevé avenue de l'Hippodrome**, dont la réalisation avait été inscrite au budget 2017.

Madame le Maire indique que la notification de subvention du Conseil départemental vient d'être reçue et que les travaux seront réalisés prochainement.

Madame RENIER en profite pour remercier Monsieur le Président du Conseil Départemental pour l'aide accordée sur ce dossier.

8/ Monsieur DECROIX demande si le **dispositif de chicanes de sécurité provisoire installé à l'angle du Champ de Mars** a été concluant. Il ajoute que ce dispositif était très efficace.

Monsieur TURPIN indique que les éléments mis en place avaient été prêtés par le Département pour un essai d'une durée de trois mois. Un traçage au sol a été effectué dans le but d'une installation définitive qui est programmée courant 2018.

Monsieur AUTISSIER précise que la plupart de ces ralentissements de rues sont fondés sur les crédits d'amendes de police qui représentent une enveloppe annuelle d'environ 250 000 €. Il existe de plus en plus de sollicitations de la part des communes et il est par conséquent nécessaire d'échelonner les aides sur plusieurs exercices, comme cela a été le cas pour les aménagements de sécurité rue des Stuarts et avenue de l'Hippodrome.

Madame le Maire indique que le radar pédagogique doit être également installé prochainement.

9/ Madame GRESSIN indique que les **effectifs scolaires** sont stables dans toutes les écoles. Elle ajoute que 22 adhérents de la Maison des Jeunes sont inscrits pour visiter le château de Versailles samedi.

10/ Monsieur CHAUSSERON rappelle que certains résidents de l'EHPAD n'avaient pu accéder à l'intérieur de la Maison Victorine lors de **l'inauguration de l'exposition du Vieil Aubigny** sur les commerces, faute d'accessibilité. Comme promis par Madame le Maire, une visite a été réservée à l'EHPAD il y a deux jours et six résidents ont pu pénétrer dans la Maison Victorine grâce à la rampe mobile réalisée par Monsieur GABORIT, que Monsieur CHAUSSERON remercie. Cette visite privée n'était qu'un juste retour des choses au vu du travail effectué par ces résidents en amont de l'exposition.

Monsieur CHAUSSERON remercie Madame le Maire pour cette visite.

11/ Madame le Maire communique le **calendrier des manifestations** :

- Octobre

Dim 1<sup>er</sup>            13 h 30  
                         17 h 00

Loto – Tennis de Table – Salle des Fêtes  
Concert « Autour du piano » - Comité des Orgues  
d'Aubigny – Salle du château 1<sup>er</sup> étage

Du lun 2 au jeu 5

Semaine bleue (activités gratuites à destination des séniors)

Madame BUREAU indique qu'il s'agit d'une opération au niveau national. Elle détaille les activités prévues à Aubigny dans le cadre de cette semaine :

- Lundi 2 à 14 h 30 : séance de cinéma « Et si on vivait Ensemble » à l'Atomic Cinéma
- Mardi 3 de 10 h à 12 h : Conférence sur « La Mémoire » à la salle des fêtes (suivi d'ateliers sur 3 semaines)
- Mercredi 4 à partir de 15 h : après-midi aux étangs (marche, pétanque, autres) suivi d'un apéritif
- Jeudi 5 de 10 h à 17 h : Journée Portes Ouvertes MSAP
- 10 h 30 : Conférence sur le Diabète à la MSAP
- de 10 h à 11 h : Atelier équilibre – salle de gymnastique

Les personnes ayant un problème de mobilité pourront contacter le CCAS, un dispositif sera mis en place pour assurer le transport.

Jeu 5                14 h 00

Goûter dînatoire – Amicale des retraités UNRPA – Salle des Fêtes

Sam 7 9 h 00 – 18 h 00

Portes ouvertes – Secours Catholique – Locaux du Secours Catholique

14 h 00

Loto – Association des Familles d'Aubigny et du Cher Nord  
Salle des Fêtes

18 h 00

Festival solidaire « Le Berry a du cœur » - Association Berry Family – La Forge  
Madame le Maire rappelle que le droit d'entrée à cette manifestation consiste à apporter 5 kg de denrées alimentaires. Le choix de musiques est très éclectique.

Sam 7 Dim 8      10 h – 18 h

Exposition Jeunes Talents – Association Génération Albiens – Salle du château 1<sup>er</sup> étage

Inauguration le 7 Octobre 2017 à 11 h 00

Dim 8

Gala d'accordéon – Accordéon Symphonie – Salle des Fêtes

Sam 14 Dim 15    Journée

Foire Exposition – Aubigny Animations – Complexe Yves du Manoir

Madame le Maire remercie Monsieur le Président de l'association Aubigny Animations qui a mis une page gratuitement à disposition de la commune dans son programme pour la Foire-Exposition. Cela a permis de faire une publicité sur la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement du Moulin des Filles avec ses terrains à vendre à 39 €/m<sup>2</sup>

Dim 22	15 h 00	Thé dansant – Club de l'Amitié – Salle des Fêtes
Merc 25	16 h 00	Chansons du monde à partir de 12 mois – La Berceuse – Atomic cinéma
Sam 28 Dim 29	9 h 00 - 19 h 00	Salon des Antiquaires – Rotary Club Aubigny Argent – Salle des Fêtes

#### Calendrier des réunions

- Jeudi 19 Octobre 2017 à 20 h 00 : 8<sup>o</sup> Commission
- Jeudi 26 Octobre 2017 à 20 h 30 : Conseil municipal

-

Monsieur ROUARD indique que lors de la séance de cinéma mercredi, une grande partie des sapeurs-pompiers d'Aubigny étaient présents pour la projection d'un film sur le feu et du clip qu'ils ont réalisés montrant les différentes phases de leurs interventions. Ce clip a été retenu pour le recrutement de jeunes volontaires, recrutement nécessaire pour assurer le service de secours à la population.

Monsieur ROUARD souligne que ce film a été présenté de manière magistrale par le responsable du cinéma d'Aubigny et Monsieur Stéphane POUPART, commandant la caserne de sapeurs-pompiers d'Aubigny.

Monsieur AUTISSIER indique que le prochain congrès national des jeunes sapeurs-pompiers auront lieu dans le Cher, ce qui représente 4 000 à 5 000 jeunes sapeurs-pompiers.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.